

Département du **BAS-RHIN**
Arrondissement de **SAVERNE**

COMMUNE
DE
OBERMODERN-ZUTZENDORF

Nombre de membres
du conseil municipal
élus : 19

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

conseiller(s) présent(s) : 13

conseiller(s) absent(s) : 2

conseiller(s) absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : 4

Séance ordinaire du 27 août 2021 - Ouverture à 20h00
au Centre Culturel à Obermodern pour des raisons sanitaires (Covid 19)

Convocation envoyée le 20 août 2021

Secrétaire de séance : FINCK Christian

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SCHINI Thierry- Maire délégué, BALTZER Jean Jacques - 1er Adjoint, FILLIAU Elfriede- 2^{ème} Adjointe, BUB Henri -3^{ème} Adjoint

KRIEGER Vincent, LEMOINE SCHLECHT Georges, SCHMITT-CRIQUI Danièle, SUTTER Joëlle, WICK Michel, DURRMEYER-ROESS Céline, FINCK Christian, Anaïs BURCKEL

Absent excusé : MARIKAZ Stéphanie, BURCKEL Damien

Procuration : DURRMEYER-ROESS Céline à Jean Jacques BALTZER, FINCK Michèle à BUB Henri, BALZER Sylvie à STEGNER Helmut, BALD Christian à FILLIAU Elfriede

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer. Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire informe les élus, des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire selon la délibération du 26 juin 2020.

➤ Décisions prises dans le cadre des délégations d'aliénation de biens mobiliers

Broyage de végétaux par les Ets WOLF 220,00 € HT

Réfection de l'étanchéité de la toiture de l'école maternelle
Par les Ets SAND 1997,00 € HT

Mise en place d'une clôture de protection au niveau du trottoir près du restaurant

Ermenwein par l'entreprise TECHNIC-JARDIN

2247,82 € HT

Remplacement de registres de ventilation du centre culturel

par l'Ets GCE

1164,66 € HT

➤ Décisions de non-préemption :

N° d'enregistrement vendeur		références	acheteur	décision
520	M. et Mme D'ALEO Giancarlo 15 rue de la Gare à Obermodern	Sect 09 Parcelles 22-23-24 22a08	M. KLENKLEN Jérôme et Mme KLEIN Lou 10 rue Léon Ungemach 67300 Schiltigheim	Renonciation le 13/07/2021
521	Mme ROTH Frieda et enfants 5 rue de la Moder à Obermodern	Sect 09 Parcelles 196 et 199 15a43	SCI TANTU SISTERS	Renonciation le 31/07/2021

1. Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Christian FINCK, pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Monsieur Christian FINCK comme secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 28 mai 2021

Le maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 28 mai 2021. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Renouvellement du prêt du lotissement « Les Jardins » à Zutzendorf

Le maire fait un bref rappel de l'historique des différents prêts relais contractés pour le lotissement « Les Jardins ».

Le prêt destiné à l'aménagement du lotissement arrivera à échéance le 31/12/2021 et doit être renouvelé.

Trois organismes bancaires ont été sollicités pour ce renouvellement. La Caisse d'Epargne Grand Est Europe, Le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole Alsace-Vosges.

Le Crédit Agricole Alsace-Vosges et la Caisse d'Epargne Grand Est Europe ont répondu à notre demande par une offre chiffrée.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne, offre la moins-disante, un prêt relais aux conditions suivantes :

Montant : 150 000,00 €

Durée : 2 ans

Remboursement : in-fine ou au fur et à mesure des rentrées de recette sans frais ni indemnité

Taux fixe : 0,60 %

Intérêts : trimestriel

Commissions et frais : 200 €

4. Vote et virement de crédit

Vu les explications du maire,

Vu l'insuffisance de crédit au chapitre 040 section investissement compte 13912 en dépenses en gestion générale, le conseil municipal sur proposition du maire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

De voter un crédit de 3200 € au chapitre 040 en dépenses d'investissement compte 13912

De voter un crédit de 3200 € chapitre 040 en recettes d'investissement compte 28041582

5. Convention de fonctionnement du RPIC Obermodern-Zutzendorf-Kirrwiller-Bosselshausen (RPIC OZKB)

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 26/02/2021 approuvant le RPIC OZKB avec un transport scolaire adapté,
- Vu la réunion en date du 19 août 2021 avec les maires des trois communes respectives pour finaliser en amont les termes de la convention qui fera l'objet d'une approbation par les différents conseils municipaux concernés.
- Vu les explications fournies par le Maire Helmut STEGNER

Il est décidé à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'accepter le contenu de cette convention ainsi que les tarifs prévus au bon fonctionnement de ce regroupement pédagogique intercommunal concentré.

La commune allouera 32 € par élève scolarisé dans les écoles élémentaires et 43 € par élève scolarisé à l'école maternelle. Une dotation de 12 € par enfant sera allouée pour une dotation de Noël.

- D'autoriser le maire à signer la convention déterminant le fonctionnement du RPIC Obermodern-Zutzendorf-Kirrwiller-Bosselshausen.

6. Convention de mise en superposition d'affectation du domaine public

En complément à la délibération du 29 janvier 2021 qui votait l'aménagement d'une aire de stationnement naturelle au jardin presbytéral d'Obermodern, le maire présente aux élus le

contenu d'une convention de mise en superposition d'affectation du domaine public à adopter entre la commune et la paroisse d'Obermodern-Schalkendorf-Zutzendorf.

Après les indications fournies par le maire le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Autorise le maire à signer la convention de mise en superposition d'affectation du domaine public.

7. Convention de financement : Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Le maire informe les élus avoir été sollicité par le directeur de l'école élémentaire d'Obermodern pour adhérer au plan de relance relatif à un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires par le ministère de l'éducation nationale.

Il s'agit de doter les classes d'un volet équipement-socle numérique de base qui sera subventionné à hauteur de 70 % et d'un volet services et ressources numériques subventionné à hauteur de 50 %.

Le déploiement de cet équipement débutera le 1^{er} septembre 2021 pour s'achever le 31/08/2021.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal

- Décide d'adhérer à cet appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
- Autorise le maire à signer la convention de financement

8. Demandes de subvention

Le maire présente une demande de subvention émanant de l'association des jeunes Sapeurs Pompiers du Pays de Hanau-Bouxwiller, il est décidé à l'unanimité des membres présents et représentés d'allouer une subvention de 100 €.

Le maire propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine de Strasbourg, il est décidé à 16 voix pour et 1 abstention d'adhérer et de verser une cotisation de 120 €

9. Motion sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire

Le maire donne les explications sur le document et le courriel adressés aux collectivités par le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural Saverne Plaine et Plateau).

Si l'Etat ne lève pas les freins au développement des énergies renouvelable sur les territoires, à quoi bon demander aux élus locaux d'élaborer des plans climat-air-énergie territoriaux ambitieux ?

Une volonté stratégique avant d'être une obligation réglementaire.

Le PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau est compétent pour élaborer le plan-climat-air énergie territorial sur le périmètre couvert par les CC de l'Alsace Bossue, CC de Hanau-La Petite Pierre et CC du Pays de Saverne

- Cette démarche s'inscrit dans le cadre de La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 qui renforce le rôle des intercommunalités dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise de la consommation énergétique, le développement des énergies renouvelables et la qualité de l'air, notamment pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.
- Elle conforte également l'action entreprise depuis 2010 par le Pays de Saverne Plaine et Plateau qui a notamment animé un plan climat volontaire et été labellisé Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte.

Plus qu'une obligation réglementaire, l'élaboration du PCAET traduit l'ambition du territoire en termes de transition écologique et énergétique : la neutralité carbone à l'horizon 2050, en conformité avec la stratégie nationale bas carbone.

Des objectifs très ambitieux...

Pour y parvenir, le scénario territorial qui se dessine passe par

- Une baisse de 55% des consommations d'énergie en 2050 par rapport à 1990 avec des efforts particuliers à porter dans le secteur résidentiel et celui du transport ;
- Une baisse de 73% des émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990 ; Ces deux premiers points nécessitent la quasi-disparition des énergies fossiles dans notre mix énergétique territorial.
- Une augmentation de la production d'énergie renouvelable qui soit passer de 693GWh/an (2018) à 1250GWh/an
- Enfin, la neutralité carbone est atteinte avec une capacité de séquestration de 200 000 tco2e/an

Ce scénario est très ambitieux dans la mesure où il fixe des objectifs sans commune mesure avec les résultats obtenus ces 20 dernières années, tant en termes de baisse de consommation et d'émissions de GES que de production d'énergie renouvelable.

Il n'est néanmoins qu'une étape et représente le minimum à atteindre en 2050 pour avoir une chance de tenir les engagements pris dans l'Accord de Paris : contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Or, selon le programme d'observation de l'Union Européenne Copernicus, le seuil de 1.5°C d'élévation de température serait atteint dès février 2034 sans une action forte et rapide. En effet, selon les experts du GIEC, l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2°C sera bien plus difficile à atteindre si des mesures à grande échelle ne sont pas prises d'ici 2030.

Dans cette course contre la montre, le Pays de Saverne, Plaine et Plateau entend mobiliser toutes les parties prenantes dans une action forte et rapide.

Un changement d'échelle en termes d'énergies renouvelables...

Sur le plan des énergies renouvelables, il convient de noter que 79% de la production locale provient de la filière bois-énergie qui ne pourra pas être mise beaucoup plus à contribution pour passer de 693GWh/an à 1250GWh/an.

Un schéma directeur des énergies renouvelables précisera le mix énergétique cible mais nous savons qu'il convient de massifier la production électrique à partir du couple photovoltaïque/éolien.

Ces deux sources devraient fournir 600GWh/an en 2050 ce qui représente

- un passage de 36.5GWh/an (2018) à 400GWh/an (2050) pour l'éolien, soit un facteur de 11 ;
- un passage de 14GWh/an (2018) à 200GWh/an (2050) pour le photovoltaïque, soit un facteur de 14.

... contrarié par de nombreux freins

Relever un tel défi dans un délai contraint, avec des moyens financiers contraints nécessite de lever un certain nombre de freins au développement des ENR, au premier rang desquels

- la complexité et la lenteur des procédures administratives,
- l'application d'un principe de précaution disproportionné (face au potentiel risque de perturbations des radars par les éoliennes par exemple)
- l'application de principes dogmatiques et doctrines (photovoltaïque en zone agricole par exemple) qui ne tiennent pas compte des évolutions des pratiques et de la technologie

Force est de constater que c'est souvent l'Etat qui, tout en fixant les objectifs, est aussi celui qui en compromet l'atteinte.

Ainsi, le Conseil Municipal **S'interroge sur la sincérité des ambitions annoncées** au niveau national dans la stratégie nationale bas carbone ;

- **Constata le décalage entre l'urgence climatique et l'absence de mesures d'urgence**, d'adaptation du cadre réglementaire pour y faire face ;
- Et de fait, **considère qu'il est vain de s'engager dans une stratégie de transition énergétique si ambitieuse sans un accompagnement plus fort de l'Etat.**

Un cas d'école : une centrale de 30MWc en agrivoltaïsme

Pour illustrer la situation, les élus souhaitent s'appuyer sur le projet agrivoltaïque porté par Hanau Energies sur la commune de Weinbourg.

Voilà un projet emblématique pour le territoire à plus d'un titre :

- Avec une capacité de 30MWc (soit plus de 30 GWh/an), il contribuerait dans un délai très court (2 ans) à plus de 15% de l'objectif à 2050 de production photovoltaïque, pour un investissement de 20 à 25M€. Réaliser la même chose en diffus coûterait entre 2 à 4 fois plus cher et prendrait sans doute des dizaines d'années ;
- C'est un projet qui permet de concilier production agricole et production énergétique ;
- C'est un projet qui porte par ailleurs des innovations qui améliorent la compatibilité avec la vocation agricole des terres (trackers, absence de fondations...);
- C'est un projet 100% privé qui préserve les capacités financières de la collectivité ;
- C'est un projet porté par un agriculteur ce qui renforce sa capacité à pérenniser son exploitation agricole ;
- C'est un projet porté par un pionnier du photovoltaïque qui a acquis une expertise qui dépasse très largement nos frontières et garantit un modèle technico-financier solide

Il convient de souligner que sans l'ancrage familial du porteur de projet sur notre territoire, un tel projet ne se ferait pas en Alsace. Avec un ensoleillement de 50% plus élevé au sud de la France qu'en Alsace, un investisseur animé par l'optimisation de son retour sur investissement irait rationnellement investir ailleurs.

Force est toutefois de constater que ce projet, qui représente une opportunité unique pour placer le territoire sur une trajectoire vertueuse, a déjà connu trois refus et semble aujourd'hui au point mort, voire proche de l'abandon.

Considérant les objectifs du PCAET,

Considérant l'urgence de massifier la production d'énergie renouvelable,
le Conseil Municipal

- estime que **ce projet est essentiel** à l'atteinte des objectifs du PCAET;
- demande la **constitution sans délai d'un groupe projet** associant le porteur de projet, les collectivités, les services de l'Etat, l'ADEME, la chambre d'agriculture étant entendu que la lettre de mission des membres de ce groupe serait de trouver la voie pour que ce projet se fasse le plus vite possible ;
- considère que **l'incapacité collective à permettre la réalisation d'un tel projet serait annonciatrice de l'échec de la stratégie nationale bas carbone** et des démarches en découlant comme les PCAET qui resteraient des documents parmi d'autres et non des feuilles de route opérationnelles et partagées ;
- **dit que dans une telle situation, il conviendrait d'en tirer les conséquences en interrompant la démarche d'élaboration du PCAET.**

Le maire clos la séance à 21h45

Obermodern-Zutzendorf, le 3 septembre 2021

Le maire – Helmut STEGNER



